

CONSEIL D'ADMINISTRATION INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES D'AIX-EN-PROVENCE

DÉLIBÉRATION n° 2017/6/17-13

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 17/06/2017,
sous la présidence de Madame Francine Mariani-Ducray

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D741-9 à D741-11 ;
Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 modifié relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ;
Vu l'article l'article L613-2 du code de l'éducation ;
Vu la délibération n°2016/7/2-9 du Conseil d'administration du 2 juillet 2016 portant sur la création sur certificat de dirigeant d'association ;
Vu le règlement des études de l'institut ;
Vu le règlement intérieur de l'institut d'études politiques d'Aix-en-Provence,

DÉCIDE :

OBJET : Modification du certificat de dirigeant d'association

Le conseil d'administration approuve la modification du certificat de dirigeant d'association en formation continue telle que proposée dans la note annexée à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 30 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention.

Membres en exercice : 30
Quorum : 15
Présents et représentés : 30

Fait à Aix-en-Provence, le 17/06/2017

Francine Mariani-Ducray
Présidente du conseil d'administration
de l'IEP d'Aix-en-Provence

DATE D'AFFICHAGE : 29.6.2017

Conseil d'administration
Samedi 17 juin 2017

CERTIFICAT DIRIGEANT D'ASSOCIATION

Pour mieux répondre à l'attente des stagiaires en matière financière et comptable, il est proposé trois petites modifications :

1/ dans le programme des unités d'enseignement :

module 2 : « La gestion financière et comptable d'une association »

version actuelle : 6 + 7 heures

version proposée : 7 + 7 heures

2/ dans les modalités :

version actuelle

« La formation est d'une durée de **26 heures.** »

Validation du certificat :

« Un examen oral portant sur les trois modules devant un jury composé de deux membres. »

version proposée

« La formation est d'une durée de **27 heures.** »

Validation du certificat :

« Un examen oral portant sur les trois modules, devant un jury composé de deux membres ; **et un exercice pratique en comptabilité. Les deux épreuves devront être validées.**

INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES D'AIX-EN-PROVENCE

25, rue Gaston de Saporta - 13625 Aix-en-Provence Cedex 1 - Tél. : 04 42 17 05 27 / 04 74 - Fax : 04 42 17 05 28 -
www.sciencespo-aix.fr

UNE GRANDE ÉCOLE EN PROVENCE

F119